sgen Cfdt: FRANCHE-COMTÉ

Déclaration Préalable CTA du 21 Juin 2018

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Le contexte actuel annonce des changements importants pour le service public de l'Education nationale, qui inquiètent fortement les personnels :

- *Poursuite des suppressions d'emplois de personnels techniques, administratifs, enseignants et de direction. Le Sgen-CFDT vous remercie pour la tenue d'un groupe de travail sur la carte cible des emplois administratifs des EPLE mais les premiers éléments fournis ne sont pas rassurants sur les orientations de la politique académique en la matière.*
- *Mise en place du RIFSEEP pour les personnels techniques, toujours avec un fort taux de maintien à titre individuel ; le Sgen-CFDT a relevé les faiblesses du dispositif depuis 2 ans, il reste vigilant sur le niveau et les modalités de versement des primes et attend l'inscription de la question du réexamen de l'IFSE sur l'agenda social académique.*
- *Au-delà du bilan quantitatif, le Sgen-CFDT relève de nombreuses situations de souffrance au travail et se mobilise pour exiger des solutions pérennes. Le Sgen CFDT réaffirme son attachement au service public et aux personnels qui œuvrent pour l'intérêt général de la population française. Qu'ils soient personnels administratifs, techniques ou enseignants, ils ne doivent pas souffrir pour travailler dans des services gouvernés par la crainte, le mépris voire la déraison. A l'heure où des affectations validées par vous – même, Monsieur le Recteur après la CAPA sont remises en cause, le Sgen-CFDT relève plus que jamais la nécessité de conforter le paritarisme.*

Concernant le bilan social, le Sgen-CFDT demande depuis 2 ans que les données soient complétées et affinées, notamment pour tout ce qui concerne les heures supplémentaires, le volet indemnitaire et le bilan de la gestion des emplois fonctionnels d'administrateurs.

- *Enfin, le projet de fusion des académies de Dijon et Besançon avec transfert du rectorat à Dijon ou maintien à Besançon ?*

A la suite du rapport de l'IGAENR qui préconise la transformation de la région académique en académie pure et simple, et l'implantation du rectorat au chef lieu de région, un calendrier de fusion a été mis en place dont les premières mesures doivent intervenir au 1er janvier 2019. Depuis la création de la région académique, le Sgen-CFDT a demandé à de multiples reprises une réelle concertation avec les personnels sur toutes les évolutions de service qui pouvaient en découler. Avec le projet de fusion, cette concertation devient impérieuse et urgente !

Nous souhaitons M. le Recteur, faire un point étape afin que tous dans ce comité technique ayons le même niveau d'information concernant cette fusion.

Nous vous remercions, M. le Recteur, pour votre écoute.